

La diffusion des messages

Le panneau d'informations électronique reste la propriété de la Commune de Saint-Gérand, qui se réserve le droit prioritaire dans la diffusion des informations.

Elle peut notamment être amenée à remplacer instantanément le contenu des messages en cours de diffusion par d'autres messages, plus urgents, destinés à la population.

Les informations diffusées proviennent de :

- La commune
- Les services publics et organismes sociaux, pour des informations à caractère exceptionnel
- Des associations à but non lucratif
- Des organisateurs d'événements dans le cadre d'un partenariat avec la commune, ou la concernant directement

Concernant ces deux derniers :

Il s'agit de permettre la promotion d'événements sportifs, sociaux, éducatifs, culturels, informatifs, promotionnels, festifs et/ou conviviaux, etc... qui contribuent à la vie, au dynamisme ou à l'animation de Saint-Gérand : manifestations, spectacles, expositions...

Le message doit concerner une manifestation ou un événement public s'adressant à l'ensemble de la population Géranaise. Peuvent ainsi être acceptés, les messages annonçant :

1. Ce qui est organisé sur le Territoire de Saint-Gérand, par la commune ou par une association, même si celle-ci est extérieure à Saint-Gérand
2. Certains événements organisés en dehors de la commune et concernant directement la commune ou nécessairement l'ensemble de sa population.

Informations écartées :

- Événements associatifs d'ordre interne, messages à caractère privé, syndical, politique, confessionnel, commercial ou publicitaire.
- Aucune information commerciale, publicitaire ou privée ne sera diffusée sur le panneau.

Les informations du panneau sont également consultables de partout via l'application mobile CityWall

Installer gratuitement l'application CityWall sur votre Smartphone et ajouter votre ville :

• Version iPhone : <https://itunes.apple.com/fr/app/citywall/id1450284143>

• Version Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lumiplan.city.wall&hl=fr>

Les délais à respecter : Envoi de la demande 5 jours avant la première date de parution souhaitée et 15 jours de diffusion maximum

La commission Communication pourra adapter la densité du texte et la mise en page afin de le rendre plus lisible. **Elle pourra être amenée à moduler le nombre, la durée ou la fréquence de tout ou partie des messages, notamment au vu de leur nombre ou de leur importance respective.**

La municipalité reste juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de refuser les messages. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera un retard dans la parution du message.

Pour toute demande, vous devez remplir le document dédié . Vous pouvez l'obtenir :

soit en le téléchargeant sur le site internet www.st-gerand.fr

soit en le demandant par mail à mairie@st-gerand.fr

soit en le retirant directement à la mairie

Cette fiche doit ensuite être retournée par mail à magalie.gautier@st-gerand.fr , mairie@st-gerand.fr ou déposer à la mairie.



Saint-Gérand

**DEMANDE DE DIFFUSION DE MESSAGE
SUR LE PANNEAU D'INFORMATIONS ELECTRONIQUES**

ASSOCIATION :

Le siège de l'association est-il sur la commune : OUI NON

Adresse de l'association :

CP : Ville :

Nom et Prénom de la personne qui effectue la demande :

Tél Portable du demandeur :

Adresse Mail :@.....

Composer votre message en ne mettant qu'une seule lettre par case et en veillant à laisser une case libre entre chaque mot. Votre message ne doit pas comporter plus de **80 caractères** pour passer en entier. Les signes de ponctuation comptent pour un caractère. Veillez à bien indiquer les informations de base : Quand ? Quoi ? Où ? Qui organise ?

La commission information et communication se réserve le droit de reformuler votre message

La diffusion du message est souhaitée à partir du /...../.....

Rappel : ce message est à envoyer dans la mesure du possible 5 jours avant la date de diffusion souhaitée

Nous vous invitons à joindre un flyers ou une affiche de votre événement pour une diffusion sur le site internet de la commune www.st-gerand.fr (format pdf), sur la page facebook (format jpeg ou png) et éventuellement sur le bulletin d'informations municipales

Ce formulaire est à adresser à la mairie 3 Rue du Presbytere 56920 Saint-Gérand

ou pour une prise en compte plus rapide, par mail : magalie.gautier@st-gerand.fr ou mairie@st-gerand.fr

Je certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation.

A Saint-Gérand, le

Signature :